

# INSTALLATION DE JEUNES AGRICULTEURS

## Installation difficile

### NATURE DE L'OPÉRATION

Soutien aux installations difficiles par la mise en place d'un suivi.

### BÉNÉFICIAIRES

Jeune agriculteur en cours d'installation ou dans les 3 premières années d'installation.

### MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Mise en place d'un suivi de 4 demi-journées par an pendant 3 ans par un expert qui se rend sur l'exploitation.

Prise en charge à 90 %.

La dépense est plafonnée à 2 287 €.

### DOSSIER À PRODUIRE

#### Pour la demande

- Demande écrite
- Cahier des charges du suivi (nom de l'organisme, référence, contenu de l'accompagnement, durée, coût ...)

Ces pièces sont à déposer à l'ADASEA du Lot en vue du montage du dossier de demande de subvention.

#### Pour le versement

- Facture annuelle de l'organisme ayant réalisé le suivi
- Bilan annuel de l'accompagnement

Ces pièces doivent être déposées auprès de l'ADASEA du Lot à partir de la date de réception de la notification d'attribution de la subvention du Conseil général.

## **SERVICE INSTRUCTEUR**

Direction des Infrastructures et de l'Aménagement

Service Affaires économiques

En liaison avec la Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture

## **OBSERVATIONS**

Les demandes sont soumises à l'avis de la C.D.O.A. (Commission départementale d'orientation de l'agriculture).